



Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_01-DE

S'LO

Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
	Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE « LA BARRE 2 »

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_01

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la création d'un nouveau budget annexe nommé « La Barre 2 ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le budget prévisionnel comme suit :

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024	COMPTES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024
Chap 011	6015 Terrains à aménager	72 000,00	Chap. 70		
			7015 Ventes terrains		0,00
	6045 Etudes & prestations de services MO : 24,5 K€	30 000,00	Chap. 75		
			75888 Apurement centimes TVA		2,00
	605 Équipements & travaux Travaux de viabilisation	300 000,00	Chap. 043		
			796 Transfert de charges financières		5 000,00
	627 Frais bancaires	500,00			
Chap. 65					
	65888 Autres charges de gestion courante	2,00			
Chap. 66					
	66111 Charges financières intérêts	5 000,00			
Chap. 043					
	608 Frais accessoires Transfert de charges financières	5 000,00		Sous total	5 002,00
	Sous total	412 502,00	Chap. 042		
Chap. 042			71355	Variation des stocks de terrains aménagés 2024 - stock au 31/12/24	407 500,00
	71355 Variation stock terrains aménagés 2024 - stock au 01/01/24	0,00			
	TOTAL	412 502,00		TOTAL	412 502,00

COMPTES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	COMPTES	RECET	
Chap. 16 1641	Remboursement emprunt	0,00	Chap. 16 1641	Emprunt	407 500,00
Chap. 020 020	Dépenses imprévues investissement	0,00	Chap. 040 3555	Stocks de terrains	0,00
Chap. 040 3555	Stocks de terrains	407 500,00			
3355	Stocks : travaux	0,00			
	TOTAL	407 500,00		TOTAL	407 500,00

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2024 créant le budget annexe « la Barre 2 »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de voter le budget primitif 2024 tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ♦ Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.





Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_02-DE

S²LO

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	11	
De pouvoirs :	5	
De votants :	16	
Convocation du :	07/05/2024	
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance		Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
		Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
		Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

OBJET : TRANSFERT DU PATRIMOINE FONCIER DU BUDGET ANNEXE « LA BARRE » VERS LE BUDGET ANNEXE « LA BARRE 2 »

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les acquisitions foncières de plusieurs parcelles avaient été initialement affectées au Budget Annexe « La Barre ».

Dans le cadre de la commercialisation des futures parcelles du Lotissement LA BARRE 2 et afin d'intégrer l'ensemble des dépenses concrètes à l'opération, il est nécessaire de transférer le foncier acquis sur lequel les constructions seront érigées.

Ainsi, la parcelle cadastrée AD 260 d'une superficie de 8 104M2 acquise pour la somme de 71 576,14 € doit être transférée du budget annexe « La Barre » vers le budget annexe « La Barre 2 ».

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2024 créant le budget annexe « la Barre 2 »,

Vu l'approbation par l'assemblée du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de transférer du budget annexe « La Barre » vers le budget annexe « La Barre 2 » le foncier de la parcelle cadastrée AD 260 d'une superficie de 8 104M2 acquise pour la somme de 71 576,14 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ♦ Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 11 De pouvoirs : 5 De votants : 16 Convocation du : 07/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire. Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD. Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	

OBJET : PASSEPORT ACCESSION 2024

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_03

Monsieur le Maire rappelle que la commune, depuis 2019, verse aux primos-accédants, répondant à un certain nombre de critères dont le non dépassement des plafonds du Prêt à Taux Zéro, une prime « Passeport Accession » de 1 500€. Comme attendu et évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal le 4 avril 2024, un décret récent a eu pour effet de relever les seuils des plafonds PTZ. En vertu de cette nouvelle donnée qui ouvre en l'état l'éligibilité au Passeport Accession à un plus grand nombre de ménages, Monsieur le Maire présente 3 scénarios d'application et invite les conseillers municipaux à en débattre :

Nombre de personnes	ZONE C PTZ 2023	ZONE C PTZ 2024	SCENARIO 1 = MAINTIEN ECART PTZ 2023 PTZ 2024	Taux 90%	SCENARIO 2 = ECART PTZ 2023 VS PTZ 2024 taux 90%	SCENARIO 3 = ECART PTZ 2023 VS PTZ 2024 taux 90% sauf T1 95%
1	24 000€	28 500€	18,75%	25 650€	6,87%	12,81%
2	33 600€	42 750€	27,23%	38 475€	14,51%	14,51%
3	40 800€	51 300€	25,74%	46 170€	13,16%	13,16%
4	48 000€	59 850€	24,68%	53 865€	12,22%	12,22%
5	55 200€	68 400€	23,91%	61 560€	11,52%	11,52%
6	62 400€	76 950€	23,32%	69 255€	10,98%	10,98%
7	69 600€	85 500€	22,84%	76 950€	10,56%	10,56%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **POURSUIT** la mise en œuvre de l'aide financière à l'accession et décide de retenir les critères suivants :
- application d'un taux de 90% au plafond des ressources annuelles PTZ 2024 quelle que soit la composition familiale à l'exception des personnes seules qui bénéficieront de l'application d'un taux de 95% au plafond des ressources annuelles PTZ 2024 soit :

Nombre de personnes	ZONE C PTZ 2024 Plafond Ressources	PLAFOND RESSOURCES ELIGIBLES PASSEPORT ACCESSION SAINTE- FLAIVE-DES-LOUPS	T1 95%
1	28 500€	27 075€	12,81%
2	42 750€	38 475€	14,51%
3	51 300€	46 170€	13,16%
4	59 850€	53 865€	12,22%
5	68 400€	61 560€	11,52%
6	76 950€	69 255€	10,98%
7	85 500€	76 950€	10,56%

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_03-DE

- qui sont primo-accédants au sens du PTZ,
 - qui construisent un logement neuf respectant la RE 2020 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur les lotissements municipaux « Villeneuve » et « La Barre 2 ».
- **PRECISE QUE** l'aide accordée par dossier sera de 1 500€ quelle que soit la composition familiale,
- **ARRETE** à 10 le nombre de primes au titre de l'année 2024,
- **PRECISE** que cette aide interviendra auprès des ménages construisant sur les lotissements municipaux Villeneuve et La Barre 2,
- **AUTORISE** le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après : avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s), offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire et attestation de propriété délivrée par le notaire.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ♦ Informe que le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.





Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_04-DE



Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	<u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	<u>Absents excusés</u> : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
	<u>Pouvoirs donnés</u> : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

**OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ABORDS DE L'ÉGLISE :
APPROBATION MAÎTRISE D'ŒUVRE**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_04

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification des abords de l'Église.

La proposition d'honoraires de l'équipe pluridisciplinaire SAET-MOSS Paysages est présentée à l'assemblée.

Celle-ci s'élève à 38 600€ HT pour l'ensemble de la mission. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève au montant de 480 900€ HT.

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2430-1 à L 2432-2 ;

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **RETIENT** l'offre de l'équipe pluridisciplinaire SAET-MOSS Paysages, pour un montant de 38 600€ HT au taux de 8,0268 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ♦ Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.





Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_05-DE

S²LO

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	11	
De pouvoirs :	5	
De votants :	16	
Convocation du :	07/05/2024	<u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance		<u>Absents excusés</u> : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

**OBJET : LOTISSEMENT LA BARRE 2 _ FIXATION PRIX
COMMERCIALISATION DES PARCELLES**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_05

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 4 avril 2024, le conseil municipal, l'a autorisé à déposer le permis d'aménager du Lotissement La Barre 2.

Il convient désormais de fixer le prix de vente des parcelles puisque le maître d'œuvre de l'opération a transmis les estimations prévisionnelles des coûts de viabilisation.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de façon forfaitaire. Le calcul a été réalisé par une pondération principalement entre la superficie et l'exposition du terrain. Les prix de vente oscillent entre 130€ et 160€ le M2 cessible avec une moyenne s'établissant à 150€ le M2.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire,
- **VALIDE** les prix de commercialisation par parcelle présentés par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ♦ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.





Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_06-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
	Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

OBJET : EXTENSION PÔLE COMMERCIAL : VALIDATION AVANT-PROJET DÉFINITIF

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_06

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal lors de sa séance du 15.02.2024 avait approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet partiel de ce projet - **périmètre relatif à la construction de 3 commerces, 3 logements locatifs, une halle commerciale et des équipements publics directement rattachés à ces réalisations.**

Il convient désormais d'approuver l'avant-projet définitif de l'ensemble du périmètre.

À cet effet, la maître d'œuvre a fait parvenir le montant des travaux qui s'élève à 1 799 989,82 million d'euros soit un dépassement de 20% par rapport à l'estimation prévisionnelle approuvée en 2023.

Ces dépassements sont notamment liés à des prescriptions techniques supplémentaires nécessaires au renforcement de structures, révélées par les études géotechniques réalisées récemment.

Après avoir entendu le projet technique et financier qui s'élève à un montant total de 1 799 989,82 million d'€ HT,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension de la place du commerce et réalisation de logements pour un montant total de 1 799 989,82 million d'euros HT,
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif proposé par le cabinet d'architecte BAUMANN sis 49 230 SEVREMOINE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment en matière d'urbanisme (permis et déclarations nécessaires à la bonne réalisation de ce projet) et de commande publique (réalisation du DCE Travaux).

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.**
- ♦ **Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_06-DE





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

OBJET : RÉHABILITATION ESPACE CULTUREL L'ORMEAU – AVENANT 1 LOT 1

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_07

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet qu'un avenant s'avère nécessaire :

*** LOT 1 « TERRASSEMENT - VRD »**

Les prestations complémentaires envisagées sont les suivantes : ajouts d'enrobés, béton désactivé pour rampe d'accès et déplacement candélabre.

MONTANT MARCHE INITIAL : 195 167,30€ HT

MONTANT AVENANT 1 : + 8 060€ HT

MONTANT MARCHE SUITE AVENANT 1 : 203 227,30€ HT correspondant à une augmentation de 4,13%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant 1 du Lot 1 relatif aux travaux de requalification de l'espace L'Ormeau aux conditions ci-dessous :

MONTANT MARCHE INITIAL : 195 167,30€ HT

MONTANT AVENANT 1 : + 8 060€ HT

MONTANT MARCHE SUITE AVENANT 1 : 203 227,30€ HT correspondant à une augmentation de 4,13%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_07-DE

S'LO



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_08-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

**OBJET : RÉHABILITATION ESPACE CULTUREL L'ORMEAU – AVENANT 2
LOT 6**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_08

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet qu'un avenant s'avère nécessaire :

*** LOT 6 « MENUISERIES INTERIEURES BOIS »**

Les prestations complémentaires envisagées sont les suivantes : fourniture et pose de placards, de tasseaux d'habillage décoratifs, de cornières, de caissons d'habillage et cloisons.

MONTANT MARCHE INITIAL : 101 425,30€ HT

MONTANT AVENANT 1 : - 28 195,00€ HT

MONTANT AVENANT 2 : + 1 601,45€ HT

MONTANT MARCHE SUITE AVENANT 2 : 74 831,75€ HT correspondant à une diminution de 26,22%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant 2 du Lot 6 relatif au travaux de requalification de l'espace L'Ormeau aux conditions ci-dessous :

MONTANT MARCHE INITIAL : 101 425,30€ HT

MONTANT AVENANT 1 : - 28 195,00€ HT

MONTANT AVENANT 2 : + 1 601,45€ HT

MONTANT MARCHE SUITE AVENANT 2 : 74 831,75€ HT correspondant à une diminution de 26,22%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_08-DE

S²LO



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 11 De pouvoirs : 5 De votants : 16 Convocation du : 07/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire. Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, M^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD. Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	

**OBJET : RÉHABILITATION ESPACE CULTUREL L'ORMEAU – AVENANT 1
LOT 10**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_09

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet qu'un avenant s'avère nécessaire :

*** LOT 10 « ELECTRICITE, CHAUFFAGE, PLOMBERIE SANITAIRE, VMC »**

Les prestations complémentaires envisagées sont les suivantes : tableaux, appareillages, lignes électriques lumineaires complémentaires. Ajouts d'une alarme intrusion, onduleur de sauvegardes, prestations informatiques et téléphonie et d'éclairages supplémentaires

MONTANT MARCHÉ INITIAL : 69 414,77€ HT

MONTANT AVENANT 1 : + 5 095,24€ HT

MONTANT MARCHÉ SUITE AVENANT 1 : 74 510,01€ HT correspondant à une augmentation de 7,34%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant 1 du Lot 10 relatif au travaux de requalification de l'espace L'Ormeau aux conditions ci-dessous :

MONTANT MARCHÉ INITIAL : 69 414,77€ HT

MONTANT AVENANT 1 : + 5 095,24€ HT

MONTANT MARCHÉ SUITE AVENANT 1 : 74 510,01€ HT correspondant à une augmentation de 7,34%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_09-DE



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 11 De pouvoirs : 5 De votants : 16 Convocation du : 07/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, M^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD. <u>Absents excusés</u> : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON <u>Pouvoirs donnés</u> : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	

OBJET : RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE L'ENVOL : RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_10

Dans la cadre de la réalisation future de travaux de rénovation énergétique de ce site, Monsieur le Maire précise qu'il convient initialement de réaliser un audit énergétique qui permettrait de hiérarchiser et spécifier les travaux à entreprendre.

La réalisation d'un audit énergétique préalablement à une mission de maîtrise d'œuvre doit permettre en outre de fournir au bénéficiaire une vision neutre et objective des éléments suivants :

- Caractéristiques thermiques de l'enveloppe et des équipements,
- Montants et nature des travaux à entreprendre par poste (isolation, chauffage, ventilation, etc.),
- Description des aides potentielles en matière de performance énergétique.

Le coût de cette étude est de l'ordre de 2 322€ TTC. Celle-ci est prise en charge à hauteur de 80% par le SyDEV, la participation de la commune s'élèverait donc à 20% du coût TTC soit 464,40€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement sur les termes de la convention « audits énergétiques des bâtiments publics » à intervenir entre la commune et le SyDEV.
- **PRECISE** conformément au programme relatif aux « audits énergétiques des bâtiments publics » que la participation de la commune à l'action s'élèvera à 20% du coût TTC de celle-ci,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire dont la convention idoine.

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- ♦ **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.**
- ♦ **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_10-DE



Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_11-DE



Nombre de conseillers en exercice : 19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents : 11	
De pouvoirs : 5	
De votants : 16	
Convocation du : 07/05/2024	
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
	Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
	Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA LOUVETIERE :
SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL - REDISTRIBUTION DES AMENDES DE POLICE**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_11

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principaux objectifs de ce projet :

- aménagements permettant de renforcer la sécurité des usagers vulnérables, notamment les piétons et les cyclistes ne réduisant la vitesse des automobilistes par la création d'un plateau surélevé,
- hiérarchisation du stationnement et de la circulation le long de la voirie.

Il expose les principaux travaux concernés et le plan de financement de l'opération comme suit :

1. BUDGET PREVISIONNEL

Nature des travaux /Missions	Montant HT
Aménagement et sécurisation Rue de La Louvetière	54 500€
TOTAL	54 00€

2. PLAN DE FINANCEMENT

Financements	Montant
Amendes de police – Conseil Départemental Vendée	10 000€
Autofinancement	44 500€
TOTAL	54 500€

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil

➤ **APPROUVE** le plan de financement et le montant des travaux p

➤ **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du dispositif de redistribution des amendes de police en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 10 000€ correspondant à 18,35% du montant HT du projet,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_11-DE

S'LO



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX
- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_12-DE

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	11	
De pouvoirs :	5	
De votants :	16	
Convocation du :	07/05/2024	
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance		Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, M ^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
		Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
		Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

**OBJET : RÉHABILITATION ESPACE CULTUREL L'ORMEAU – AVENANT 1
LOT 5**

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_12

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet qu'un avenant s'avère nécessaire :

*** LOT 5 « MENUISERIES EXTERIEURES »**

Les prestations complémentaires envisagées sont les suivantes :

Suppression de la fourniture et pose du store intérieur de la grande baie coulissante de l'espace Bar

MONTANT MARCHÉ INITIAL : 25 323,00€ HT

MONTANT AVENANT 1 : - 1 701€ HT

MONTANT MARCHÉ SUITE AVENANT 1 : 23 622€ HT correspondant à une diminution de 7,20%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant 1 du Lot 5 relatif au travaux de requalification de l'espace L'Ormeau aux conditions ci-dessous :

MONTANT MARCHÉ INITIAL : 25 323,00€ HT

MONTANT AVENANT 1 : - 1 701€ HT

MONTANT MARCHÉ SUITE AVENANT 1 : 23 622€ HT correspondant à une diminution de 7,20%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_12-DE



Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024



Département de la Vendée
COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_13-DE



Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	11	
De pouvoirs :	5	
De votants :	16	
Convocation du :	07/05/2024	
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance		Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Joël PERROCHEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Aurélie BATAIS, Mme Noémie SOULARD.
		Absents excusés : M. Laurent POUPLIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, M. Dominique BESSON
		Pouvoirs donnés : M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Annie VILASECA à M. Patrice PAGEAUD, M. Michel BILLY à M. Joël PERROCHEAU, Mme Isabelle PAJOT à Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT.

OBJET : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2024

DÉLIBÉRATION N° D_2024_03_13

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la séance du 23 mars 2023, le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour la mise en place de ce dispositif.

Pour rappel, les objectifs éducatifs principaux sont les suivants : impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, valoriser le travail effectué par les jeunes, favoriser le lien intergénérationnel.

Ce dispositif contribue aux politiques d'insertion sociale des jeunes en leur proposant de participer à des chantiers. Les caractéristiques principales de dispositif sur Sainte-Flaive seront les suivants au titre de l'année 2024 :

Public concerné : jeunes nés en 2008 uniquement (âgés de 16 ans en 2024)

Missions principales : nettoyage de la commune, désherbage, entretien, propreté urbaine, manutention...

Durée du dispositif : du 17 juin au 9 août 2024

Plages : les matinées à raison de 4h par matinée dont 15 minutes de pause

Aide attribuée : 25€ par matinée effectuée exclus de l'assiette de toutes cotisations et contributions

Encadrement : principalement assuré par les agents des services techniques

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la mise en place du dispositif « argent de poche »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant



Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le



ID : 085-218502110-20240523-D_2024_03_13-DE

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.05.2024